

MAIRIE D'ESCORPAIN

13, Rue de la Mairie - 28270 ESCORPAIN

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux

Tél. Mairie : 02.37.38.11.64
Tél. Maire : 06.88.07.47.63
cm-mairie@escorpain.fr
www.escorpain.fr

Secrétariat ouvert Lundi et Vendredi de 08 h 00 à 12 h 00
Mardi et Jeudi de 13 h 30 à 17 h 30

Date de convocation : Le 9 Juin 2020

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'Escorpain, sous la Présidence de Monsieur Stéphane DEBACKER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Stéphane DEBACKER (Maire), Mmes et MM. Philippe LELARD, Paul DEBACKER et Christiane LE ROUZIC (Adjoints), François BARRET, Brigitte VACHERON-CROBE, Annick DETHAN, Dominique DAL et Pascal GUIMARD.

Etait absent ; excusé : Monsieur Roger LAMOUREUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal GUIMARD.

Le compte-rendu de la séance du 25 Février 2020 est approuvé sans observation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE EAU :

Monsieur Stéphane DEBACKER informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christiane LE ROUZIC, doyenne de l'Assemblée, approuve par 8 voix pour, le compte administratif 2019 du Service Eau, présenté par Monsieur Stéphane DEBACKER et se résumant comme suit :

Section exploitation :

. Dépenses : 36.994,38 €
. Recettes : 47.436,79 €
. **Excédent** : 10.442,41 €

Section investissement :

. Dépenses : 10.361,42 €
. Recettes : 37.827,52 €
. **Excédent** : 27.466,10 €

Excédent global de clôture : 37.908,51 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion 2019 du Service eau dont les résultats sont identiques au compte administratif.

Le compte de gestion du Receveur Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats :

Résultats à la clôture 2019 en section :

- Exploitation : 10.442,41 €
- Investissement : 27.466,10 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte administratif du Budget Eau, comme suit :

- L'excédent de la section exploitation, d'un montant de 10.442,41 € sera reporté à la ligne 002 des recettes d'exploitation du Budget Primitif 2020,
- L'excédent de la section investissement, d'un montant de 27.466,10 € sera reporté à la ligne 001 des recettes d'investissement du Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'affectation des résultats de l'année 2019.

Monsieur BARRET s'interroge sur le devenir de l'excédent d'investissement si la compétence « distribution eau » passe à l'Agglo.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE EAU :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 du Service Eau, s'équilibrant comme suit :

Section exploitation :

- Dépenses : 51.213,00 €
- Recettes : 51.213,00 €

Section investissement :

- Dépenses : 45.465,00 €
- Recettes : 45.465,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rendement du réseau de distribution d'eau potable pour l'année 2019 s'élève à 81,43 %.

Il constate sur les derniers relevés mensuels de SUEZ une augmentation de la consommation d'eau, due vraisemblablement au confinement des familles.

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire remercie l'Assemblée.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE :

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 et invite la Présidente, Madame Christiane LE ROUZIC, doyenne de l'Assemblée, à passer au vote. Monsieur Stéphane DEBACKER demande à se retirer. Le compte administratif 2019 est approuvé par 8 voix pour, et présente les résultats ci-après énoncés :

Section de fonctionnement :

. Dépenses	:	99.397,05 €
. Recettes	:	129.749,49 €
. Excédent	:	30.352,44 €

Section d'investissement :

. Dépenses	:	5.738,84 €
. Recettes	:	30.441,96 €
. Excédent	:	24.703,12 €

Excédent global de clôture : 55.055,56 €

Au vu des résultats identiques au compte administratif 2019 de la Commune, le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

Excédent de 30.352.44 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 845.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 593.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	18 506.66
Résultat cumulé au 31/12/2019	30 352.44
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	30 352.44
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	13 296.88
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17 055.56
B.DEFICIT AU 31/12/2019	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

. Dépenses	:	127.068,00 €
. Recettes	:	127.068,00 €

Section d'investissement :

. Dépenses : 56.329,00 €
. Recettes : 56.329,00 €

Après analyse du Budget, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux de la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti), pour l'année 2020 ; à savoir :

Taxe	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020
d'habitation	7,30 %	7,30 % TAUX GELÉ
sur le foncier bâti	13,64 %	13,64 %
sur le foncier non bâti	21,52 %	21,52 %

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir ces taux pour l'année 2020.

Le produit fiscal attendu cette année sur la Commune est de **57.029,00 €**.

Monsieur BARRET demande s'il serait possible d'obtenir les taux sur le foncier bâti et non bâti des Communes de l'Agglo du Pays de Dreux, pour effectuer une comparaison.

Il est prévu cette année au budget :

. La Sécurisation du carrefour de l'église (reste à réaliser) :

Ces travaux sont terminés.

. L'aménagement de la Placette des Authieux :

Les travaux débiteront fin septembre 2020. A cette occasion, Madame LE ROUZIC demande que le panneau d'affichage soit déplacé et posé près de l'abribus.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 et l'adopte à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur le Maire propose que l'installation du Conseil Municipal se fasse Vendredi 3 Juillet 2020 à 9 H 00.

. Le Conseil établit les tours de garde pour les élections municipales du 28 Juin.

TOUR DE TABLE :

.Monsieur BARRET demande que les arbres de la propriété de Monsieur QUÉRU - Côté Chemin d'Herville, soient entretenus.

Il suggère également que les plantations réalisées à la mare de Romainvilliers soient paillées afin d'éviter la prolifération de mauvaises herbes.

. Monsieur BARRET signale un dépôt sauvage au pont de la Gâtine. Le chemin serait à nouveau accessible.

. Madame LE ROUZIC demande que l'on réfléchisse à la sécurité du secrétariat de Mairie. La pose d'une porte vitrée pourrait être une solution pour visualiser les éventuels visiteurs lorsque la Mairie est fermée au public ou ouverte à une heure tardive.

. Madame VACHERON-CROBE demande qu'un courrier soit adressé au Service déchets de l'Agglo pour signaler l'absence de collecte du conteneur multi-matériaux (jaune) à la Ferme des Tilleuls.

. Elle fait également remarquer, la présence d'un nid d'insectes (guêpes ou frelons suspectés) au niveau de la cheminée du 1, Impasse de la Mare Giron.

. Madame DAL se montre satisfaite de l'élagage de la haie réalisé au 3, Rue des Autels. Il serait souhaitable que la haie de lauriers sise au 4, Rue des Autels soit également taillée.

. Monsieur LELARD fait savoir que le panneau d'informations concernant les horaires de lignes régulières de bus, face au cimetière, est illisible. Il a pris contact avec le Service transport de l'Agglo pour le signaler.

. Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé expressément, lors de la dernière réunion du SICELP, que les futurs délégués soient présents aux réunions.

. Monsieur LELARD va adresser, à nouveau, un mail au Conseil Départemental pour le nettoyage du fossé face à la mare de Romainvilliers.

. Il a également demandé au Conseil Départemental le passage de la balayeuse au carrefour de l'église pour enlever le goudron.

. Madame DETHAN signale que la grille avaloir face au 7, Rue des Clos est bouchée.

. Monsieur Paul DEBACKER fait remarquer que contrairement à d'autres cimetières, celui d'Escorpain est peu végétalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance.

Séance levée à 23 H 44.

Le Maire,

